

REUNION DU 01/07/2020

Convention mutualisation des frais de transport au gymnase Cathy Melain

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention correspondant au frais de transport des enfants de l'école de Saint-Palais vers le gymnase Cathy Melain pour les années 2017/2018 et 2018/2019 pour la somme de 403.22 € Ce montant sera versé à la communauté de Commune des Terres du Haut Berry.

Compensation CCTHB entretien des PAV

Le Conseil municipal accepte de percevoir la compensation financière d'un montant de 35.26€ de la Communauté de communes liée à l'entretien des points d'apports volontaires.

SDE 18

Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé par le SDE 18 pour le remplacement suite à une panne de deux lanternes route de Grangeneuve, montant : 1464 € HT dont 50% sont pris en charge par le SDE 18 et 50% reste à la charge de la commune soit un montant de 732 € HT.

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable

Le Conseil municipal accepte la nomination de Jean-Michel Grousseau en tant que titulaire et d'Aurélien Chabenat en tant que suppléante pour siéger au sein du syndicat d'adduction d'eau potable des trois communes Quantilly, Achères et Saint-Palais.

BUDGET UNIQUE ASSAINISSEMENT

Le Maire présente la section de fonctionnement, chapitre par chapitre. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 27 182 €.

Le Maire présente de la même manière la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 52 961 €.

Travaux prévus en 2020 : 5 branchements route d'Allogny et Quantilly.

Vote des taux

Le Conseil municipal ne souhaite pas changer les taux et adopte, après délibération, les taux de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 11.80
- Taxe sur le foncier non bâti : 42.44

BUDGET UNIQUE COMMUNAL

Le Maire présente la section de fonctionnement, chapitre par chapitre. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 561 170 €.

Le Maire présente de la même manière la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 252 152 €.

Les principaux postes de dépenses en 2020 sont l'achat des prés du château, l'achat du commerce, les travaux d'éclairage public et les travaux de voirie

Le Maire informe son conseil que le bar l'Ardoise a rouvert et qu'il propose toujours de la vente à emporter. Son gérant est à la recherche d'un serveur ou d'une serveuse pour une quinzaine d'heures par semaine afin de rouvrir le restaurant.